



# Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale  
29 janvier 2024  
Français  
Original : anglais  
Anglais et français seulement

## Conseil

### Huitième session

Istanbul et Gebze (Türkiye), 18 et 19 décembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour

**Examen du rapport sur les travaux de la Banque  
de technologies menés en 2023, établi par le Conseil  
à l'intention de l'Assemblée générale**

## Rapport sur les travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en 2023

### I. Mandat renforcé au titre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

1. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés a été créée par l'Assemblée générale en janvier 2017 et est entrée en activité en 2018. Son siège se trouve à Gebze (Türkiye), et ses principaux mandats, tels qu'ils sont définis dans sa Charte, sont les suivants :

a) Renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, en leur donnant les moyens de repérer, d'absorber, de mettre au point, d'intégrer et de déployer plus largement des technologies et innovations, y compris celles qui sont autochtones, et leur permettre de mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ;

b) Soutenir l'élaboration et l'application de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ;

c) Consolider les partenariats entre les entités publiques actives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et avec le secteur privé ;

d) Encourager la coopération entre tous les acteurs qui évoluent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les entités du secteur public et du secteur privé, dans les pays les moins avancés et entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues dans d'autres pays ;

e) Favoriser et faciliter le repérage et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, sur les plans national et régional, la capacité de ces pays



d'exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.

2. De plus, dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, que l'Assemblée générale a approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour la décennie 2021-2030, on a donné plus de poids au mandat de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en réaffirmant qu'elle servira d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, aux fins de la constitution de capacités de production durables et de la promotion de la transformation structurelle de l'économie. Ce mandat place la Banque de technologies au cœur des efforts déployés par les pays les moins avancés pour consolider leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation grâce au transfert de technologies et au renforcement des aptitudes technologiques locales.

## **II. Réformes et activités récentes visant à renforcer les travaux et l'efficacité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés**

3. On trouvera dans la présente section un résumé des mesures prises depuis le début de l'année 2022 pour réformer la Banque de technologies, les motifs ayant guidé ces réformes et les conséquences pour les travaux actuels et futurs. Ces réformes visaient principalement à corriger la trajectoire de développement non durable suivie depuis la création de la Banque, et à jeter des bases nouvelles et solides sur lesquelles une organisation plus efficace et plus performante pourrait être édifiée. Les réformes ont été importantes et façonneront la trajectoire de croissance et de développement immédiate et à long terme.

4. Pour résumer, les réformes et autres activités entreprises par la Banque de technologies en 2023 relèvent des quatre catégories suivantes :

- a) Exécution du programme de travail pour 2023 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de la Banque de technologies ;
- b) Consolidation des réformes entamées en janvier 2022, y compris par le recrutement de personnel devant occuper les nouveaux postes créés par le Conseil ;
- c) Traduction des propositions de projet en activités réalisables sur le terrain par la création de liens avec les pays bénéficiaires et les institutions partenaires ;
- d) Établissement de partenariats avec des institutions nationales et internationales clés et renforcement des capacités et de l'expérience en matière de mobilisation des ressources.

5. À sa cinquième session, le 20 décembre 2021, le Conseil a décidé de lancer une série de réformes visant à améliorer les modalités opérationnelles de la Banque de technologies, à rationaliser sa structure et à renforcer son impact au niveau des pays. La Banque ne comptait alors que deux ans et demi d'activité, mais les membres du Conseil ont estimé que l'orientation qu'elle avait prise manquait de cohérence et de clarté. Ils étaient particulièrement préoccupés par les irrégularités dans la gestion et les opérations, ainsi que par la faiblesse des mécanismes de conception des projets, qui ont conduit à une mauvaise administration des ressources. Des inquiétudes ont aussi été exprimées quant à l'absence de consultations régulières avec le Conseil et à l'embauche de personnel sans que le Conseil ait donné son accord ou ait été prévenu à l'avance, et quant à l'absence de diligence raisonnable dans le recrutement du personnel, notamment en ce qui concerne le non-respect des règles et procédures des Nations Unies.

6. Pour résoudre ces problèmes, le Conseil a demandé qu'il soit procédé à un examen fonctionnel de la Banque de technologies par un(e) expert(e) externe. Cet examen devait porter principalement sur l'évaluation de l'éventail de compétences dans la structure et l'efficacité des programmes mis en place. De plus, en prévision de l'avenir, l'examen devait servir à définir la structure institutionnelle et l'orientation stratégique que la Banque de technologies devait adopter pour remplir ses mandats avec efficacité, tout en assurant sa viabilité financière.

7. De plus, le Conseil a demandé au Bureau des services de contrôle interne de procéder à une évaluation indépendante de la Banque de technologies, qui serait principalement axée sur la gestion et les performances opérationnelles. L'examen fonctionnel a été fait mais l'évaluation par le Bureau des services de contrôle interne n'a pas eu lieu, celui-ci étant déjà en train de réaliser un audit de la Banque dans le cadre de l'audit périodique obligatoire des entités des Nations Unies. Les recommandations issues de l'examen fonctionnel et de l'audit, ainsi qu'une évaluation interne et les recommandations formulées par le Directeur général par intérim de la Banque de technologies, ont servi de base aux réformes et à la restructuration auxquelles la Banque a procédé depuis juillet 2022.

8. En résumé, les réformes s'articulent autour des quatre axes suivants :

a) Adopter une phase de validation de principe dans le développement. On a jugé que la Banque de technologies, en tant que nouvel organe aux ressources limitées, devait d'abord apprendre à marcher avant de pouvoir courir. L'accent a été mis sur l'importance de mieux faire connaître l'institution et ses activités, en particulier parmi les États Membres, et sur la nécessité de renforcer la crédibilité en recensant des projets ciblés et susceptibles d'être financés, qui pourraient être utilisés pour démontrer l'utilité de l'organe et sa viabilité. On a aussi estimé que la procédure d'exécution des projets suivie par la Banque de technologies, selon laquelle les projets étaient sélectionnés de manière aléatoire et les ressources allouées sans tenir compte de la durabilité, n'était pas viable et devait être ajustée. Le Conseil a donc proposé une approche réaliste de la gestion des ressources et de l'exécution des projets. Il a été proposé que la Banque soit traitée comme une start-up et que la contribution annuelle du pays hôte soit utilisée comme un financement de démarrage pour l'aider à prouver sa viabilité, à asseoir sa crédibilité et à renforcer sa capacité de mobiliser les ressources supplémentaires qui sont nécessaires à l'intensification de ses travaux, comme le prévoient ses mandats ambitieux. En réalité, il fallait repartir de zéro et relancer la Banque de technologies sur des bases solides et durables ;

b) Adopter une approche de l'utilisation des ressources prudente et stratégique. Une distinction claire a été marquée entre les sources de financement prévisibles et les ressources extrabudgétaires que la Banque de technologies doit mobiliser pour financer des projets précis sur le terrain. En février 2022, elle a signé un accord financier avec le Gouvernement de Türkiye, dans lequel ce dernier, en tant que pays hôte, s'est engagé à fournir 1 700 000 dollars par an pendant cinq ans. Il s'agit d'une source de financement non affectée et prévisible, destinée à couvrir les coûts liés au personnel essentiel et au fonctionnement quotidien de l'organe, y compris l'appui à la gestion des programmes. De plus, l'accord financier prévoit un montant supplémentaire préaffecté de 200 000 dollars par an, qui sera utilisé pour des activités à impact dans le pays. L'accord précise que l'octroi des fonds supplémentaires est soumis à la présentation de propositions de projets et d'activités menés sur le terrain et susceptibles d'entraîner des répercussions ;

c) Introduire une nouvelle modalité de conception et d'exécution des projets. Il est désormais plus important de veiller à ce que les programmes de soutien et les projets de coopération technique lancés par la Banque de technologies soient axés sur la demande, et que les pays bénéficiaires se les approprient pleinement. On insiste

aussi sur les évaluations des besoins technologiques que la Banque effectue avant de lancer des projets de transfert de technologies dans les pays les moins avancés. Ces évaluations constituent des produits essentiels pour la Banque et les pays les moins avancés, car elles permettent de cerner les domaines ou secteurs prioritaires dans lesquels des solutions technologiques sont nécessaires, ainsi que l'écosystème requis pour développer la science, la technologie et la capacité d'innovation ;

d) De plus, la Banque de technologies a établi et renforcé des partenariats avec des acteurs clés aux niveaux national et international et exploré différentes voies en vue de mobiliser des ressources. En 2023, elle a mené une campagne active afin d'étendre son réseau et d'accéder à des occasions de mobiliser des ressources.

### **III. Nouvelle direction et orientation aux fins d'une exécution efficace du mandat et du programme de travail**

9. Les 46 pays les moins avancés sont handicapés par des obstacles structurels, des faibles revenus, de mauvaises infrastructures, de faibles capacités de production et de faibles niveaux de développement technologique. Ces pays ont besoin d'une grande variété d'apports technologiques et d'innovations pour accélérer leur croissance et leur développement et pour atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, la mise au jour de technologies et de solutions innovantes qui soient durables, appropriées et adaptées aux besoins des pays les moins avancés n'est pas chose aisée, surtout si l'on tient compte de l'hétérogénéité de ces pays et de leurs vulnérabilités multidimensionnelles. Historiquement, l'application de technologies et de solutions innovantes a joué un rôle essentiel dans la détermination de la vitesse et de l'ampleur du développement économique et social d'un pays. Les aptitudes technologiques sont étoffées soit au moyen de processus d'innovation locaux, soit par l'acquisition de technologies et de compétences développées ailleurs et par la création de l'environnement politique nécessaire à l'apprentissage et à la mise à niveau technologiques. Compte tenu de leur développement tardif, les pays les moins avancés ont l'avantage de pouvoir choisir et utiliser, dans les limites de leurs capacités d'absorption, les technologies et le savoir-faire technique dont ils ont besoin pour promouvoir un développement économique durable.

10. Néanmoins, il peut être difficile de repérer et de hiérarchiser les technologies. À cet égard, l'évaluation des besoins technologiques menée par la Banque de technologies constitue un outil utile pour cerner les domaines et secteurs qui nécessitent des solutions technologiques et pour mettre au jour les technologies appropriées correspondant aux besoins des pays les moins avancés.

11. S'appuyant sur les réformes entamées en 2022, la Banque de technologies a réorganisé ses activités en trois grands axes de travail en 2023 (voir figure ci-dessous).

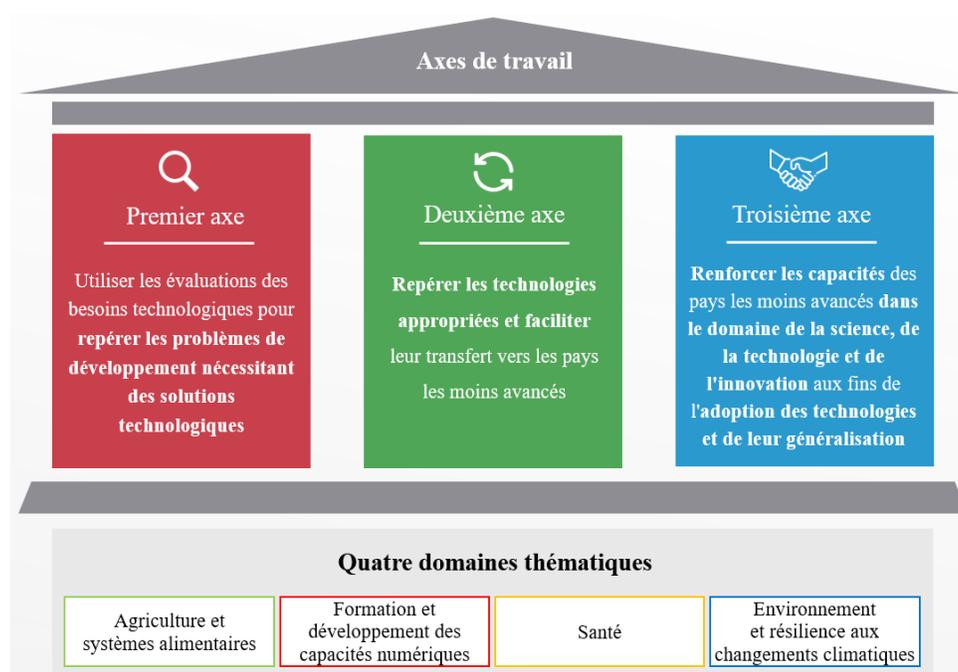
12. Les efforts déployés dans le cadre du premier axe consistent à évaluer les besoins technologiques en fonction des demandes formulées par les pays les moins avancés, tout en évitant, dans la mesure du possible, tout chevauchement ou doublon avec les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation menés par d'autres organisations internationales. L'évaluation des besoins technologiques comporte différents avantages, à savoir : son objectif (repérer les domaines ou secteurs dans lesquels les pays pourraient bénéficier d'apports technologiques), sa méthodologie (qui met l'accent sur la consultation des parties prenantes, en particulier des acteurs du secteur privé), et le fait qu'elle suit les stratégies et priorités nationales de développement.

13. Le deuxième pilier comprend les efforts visant à mettre au jour, sur la base des résultats et des recommandations des évaluations des besoins technologiques, les projets et les programmes de transfert de technologies et à veiller à ce que l'appui fourni par la Banque de technologies soit adapté à des domaines ou à des secteurs dans lesquels les solutions technologiques auront des retombées importantes.

14. Le troisième pilier est axé sur le développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés et sur la durabilité du soutien de la Banque de technologies. À long terme, les répercussions du transfert de technologies sont déterminées par la capacité des pays ou des entreprises bénéficiaires d'apprendre, d'assimiler et d'améliorer les technologies acquises. C'est pour cette raison que le soutien de la Banque comprend un volet de renforcement des capacités destiné à assurer l'apprentissage technologique local.

Figure

### Les trois axes de travail de la Banque de technologies



15. Le soutien apporté par la Banque de technologies aux pays les moins avancés porte actuellement sur quatre domaines thématiques tirés des 14 évaluations des besoins technologiques qu'elle a réalisées à ce jour : a) agriculture et systèmes alimentaires ; b) formation et développement des capacités numériques ; c) santé ; d) environnement et résilience aux changements climatiques.

16. Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation des besoins technologiques est un domaine d'activité important pour la Banque de technologies, car elle lui permet de repérer les secteurs ou les activités économiques qui nécessitent particulièrement des solutions technologiques. D'autres organisations internationales (telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement) procèdent à des évaluations des besoins technologiques ou à des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (la CNUCED par exemple), mais ces activités ne sont pas exclusivement axées sur les pays les moins avancés. La Banque de technologies est la seule entité des Nations Unies qui consacre des ressources à l'évaluation des besoins technologiques des pays les moins avancés, dans le but précis d'élaborer des

programmes de coopération technique de suivi en faveur de ces pays. L'évaluation des besoins technologiques est donc unique et réservée aux pays les moins avancés.

17. Dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, on a défini l'exploitation des « moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre les objectifs de développement durable » comme l'un des six domaines prioritaires pour la décennie 2021-2030, et la Banque de technologies a été désignée comme un point focal pour les pays les moins avancés sur les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Compte tenu du renforcement de son mandat et de ses responsabilités, elle devrait poursuivre l'amélioration et le renforcement de sa capacité de réaliser des évaluations des besoins technologiques. Les efforts déployés à cette fin garantiront que les programmes lancés par la Banque de technologies dans les pays les moins avancés sont fondés sur des données probantes, axés sur la demande et reposent sur des consultations avec les principales parties prenantes au niveau national. Grâce à des évaluations des besoins technologiques de haute qualité, les pays les moins avancés pourront repérer les technologies appropriées et les adapter aux secteurs et aux activités économiques qui correspondent aux objectifs de développement nationaux et aux objectifs de développement durable.

18. L'exécution du programme de travail pour 2024 sera guidée par les réformes et les principes clés issus du processus de réforme, en particulier : mettre l'accent sur un appui axé sur la demande et sur l'appropriation par les pays de l'aide apportée par la Banque de technologies ; améliorer la qualité des évaluations des besoins technologiques ; créer et exploiter des partenariats visant à soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ; conserver souplesse et réactivité face aux difficultés et aux occasions qui se présentent ; ériger la mobilisation de ressources au rang de priorité ; se concentrer sur les avantages comparatifs ; continuer à s'engager en faveur d'un développement technologique inclusif, en accordant une attention particulière aux jeunes et à l'équité de genre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

19. Pour permettre à la Banque de technologies de poursuivre sa gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche d'exécution des programmes comprendra de nouveau un cadre stratégique visant à faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

20. Dans le cadre du programme de travail pour 2024, la Banque de technologies poursuivra l'exécution des projets ayant débuté en 2023 ou avant, tout en lançant de nouveaux projets au fur et à mesure que les évaluations des besoins technologiques seront achevées et que des ressources supplémentaires seront mobilisées. Il est important que l'exécution des projets pilotes lancés en 2023 continue et qu'elle veille à ce qu'ils aient un impact, dans la mesure où les résultats de ces projets sont nécessaires au renforcement de la crédibilité et contribueront également à la mobilisation des ressources.

21. En 2024, la Banque de technologies continuera aussi de consolider les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Compte tenu de son mandat de point focal pour les pays les moins avancés sur les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation, il est impératif qu'elle participe activement aux activités du Mécanisme de facilitation des technologies. En 2023, la Banque de technologies s'est réengagée dans les activités et processus du Mécanisme de facilitation des technologies en restructurant sa participation à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et en contribuant plus activement au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de

la réalisation des objectifs de développement durable. Il est essentiel qu'elle continue à jouer le rôle essentiel qui est le sien dans les travaux du Mécanisme en 2024.

22. En outre, la Banque de technologies facilitera la mise en place de nouveaux partenariats et collaborera avec un large éventail d'organisations nationales, régionales et internationales, dont des fondations du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

23. En 2024, la Banque de technologies continuera à donner la priorité à la mobilisation des ressources en s'appuyant sur l'expérience acquise en la matière grâce aux efforts déployés en 2023.

#### **IV. Examen des activités menées en 2023 et des principaux éléments du programme de travail pour 2024**

24. La présente section est divisée en quatre parties suivant les principaux axes de travail, à savoir : a) la recherche, l'analyse, l'évaluation des besoins technologiques et les services consultatifs ; b) le repérage des technologies, la conception des projets et le transfert de technologies ; c) le renforcement des capacités, la durabilité et la transposition à plus grande échelle ; d) la création de partenariats et la mobilisation de ressources. On trouvera dans chaque sous-section une description des activités de la Banque de technologies au titre de l'axe de travail correspondant et de ses projets pour 2024.

##### **A. Recherche, analyse, évaluation des besoins technologiques et services consultatifs**

25. La science, la technologie et l'innovation sont des instruments essentiels à la transformation socioéconomique des pays les moins avancés et à leur développement durable. Ces pays sont handicapés par des capacités insuffisantes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et en matière d'absorption et d'adaptation, et accusent un retard considérable par rapport aux économies émergentes et avancées.

26. Grâce au renforcement de ses capacités de recherche et d'analyse, la Banque de technologies disposera de données améliorées et d'une direction mieux éclairée sur les questions importantes qui se posent en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, ces efforts aboutiront à un processus systémique de détection des problèmes de développement auxquels se heurtent les pays les moins avancés et de recensement et recommandation des technologies les mieux adaptées à la situation de ces pays.

27. Comme indiqué précédemment, les évaluations des besoins technologiques par pays continueront à servir de base à l'élaboration des programmes de transfert de technologies et de renforcement des capacités qui seront exécutés par la Banque de technologies en faveur des pays les moins avancés.

28. Compte tenu des leçons et des recommandations tirées des évaluations des besoins technologiques entamées et achevées à cette date, la Banque de technologies a lancé en 2023 la mise en œuvre d'un cadre et d'une méthode révisés pour les évaluations, afin que celles-ci deviennent l'un de ses produits phares et apportent des informations et des recommandations de fond aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement. Contrairement à ce qui se faisait par le passé, elle s'appuie aussi de façon croissante sur des consultants locaux pour s'assurer que des consultations approfondies sont menées auprès des parties prenantes afin de

compléter les évaluations des besoins technologiques. Dans le même temps, le recours à des consultants internationaux sera limité et axé sur l'élaboration de cadres conceptuels solides, l'analyse des résultats et le renforcement des recommandations.

29. En 2024, la Banque de technologies lancera quatre nouvelles évaluations technologiques, en fonction des demandes des pays. Elle finalisera aussi trois évaluations commencées en 2021 ou 2022 qui n'ont pas été achevées pour diverses raisons, notamment l'impossibilité de procéder à des recherches consultatives et participatives adéquates.

30. La Banque de technologies continuera à chercher des partenariats avec d'autres organisations internationales et partenaires de développement qui pourraient être disposés à financer des évaluations des besoins technologiques. Pourraient figurer au nombre des partenaires le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et des organismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe. De plus, elle renforcera les partenariats existants avec le Commonwealth et l'Autorité internationale des fonds marins, qui coparraineraient des évaluations des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés.

31. Cherchant à renforcer son mandat de plaidoyer, la Banque de technologies a aussi lancé en 2022 le blog LDC Insight, une plateforme de partage d'idées et de réflexions sur les questions de politique d'actualité et les dernières évolutions dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les 46 pays les moins avancés. En 2024, elle continuera de rédiger des articles de blog et de rechercher des contributions externes auprès d'experts et d'acteurs compétents.

32. Dans le cadre de son programme de réforme, la Banque de technologies a cherché à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ses activités, dont l'exécution du programme d'action annuel, et des enseignements tirés. Il s'agit de créer un système exhaustif, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des produits, des résultats et des incidences. La mise en place d'un tel mécanisme n'avait pas été possible jusqu'alors, notamment en raison de la nécessité de mener à bien certaines réformes essentielles comme la restructuration de l'organe et le recrutement de personnel supplémentaire. Toutefois, les progrès réalisés en matière de recrutement du personnel en 2023 permettront d'avancer dans la réalisation de cet objectif en 2024. À terme, on cherche à créer un service consacré au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage et à élaborer une stratégie globale en la matière.

## **B. Repérage de technologies, conception de projets et transfert de technologies**

33. La science, la technologie et l'innovation sont les piliers du développement durable. Malheureusement, les pays les moins avancés manquent d'aptitudes en matière de science, de technologie et d'innovation, et le fossé technologique entre eux et le reste du monde est profond. La technologie est inaccessible aux pays les moins développés, et ce, pour de nombreuses raisons. Au nombre des principales raisons figure leur manque de capacité d'absorption, qui résulte de ressources internes insuffisantes, d'une infrastructure de base inadéquate, d'un manque d'investissement dans le capital humain, de structures incitatives insuffisantes et de faiblesses institutionnelles et politiques. La résolution [71/251](#) de l'Assemblée générale et la Charte de la Banque de technologies réaffirment qu'il importe d'aider les pays les moins avancés à cerner les technologies appropriées, à y accéder et à les utiliser.

34. À la lumière des résultats des travaux de recherche et d'analyse, et des résultats de l'évaluation des besoins technologiques axée sur la demande, la Banque de technologies poursuivra le recensement des technologies dont les pays les moins avancés ont besoin, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés, et le repérage des fournisseurs de technologies, des bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes avec lesquels elle pourra collaborer, afin de nouer des partenariats, de mobiliser des ressources et d'exécuter des projets.

### **C. Renforcement des capacités, durabilité et transposition à plus grande échelle**

35. En raison de structures d'incitation inadéquates et de faiblesses institutionnelles et politiques, la technologie est souvent inaccessible aux pays les moins avancés. Comblers les fossés en matière de technologie et de connaissances est une condition nécessaire à l'accélération de la convergence des niveaux de croissance, de revenu et de productivité, et donc à l'appui au développement.

36. Le transfert de technologies n'est pas, en soi, suffisant pour induire un développement technologique. L'utilisation et le déploiement efficaces des technologies acquises, ainsi que leur absorption et leur mise à l'échelle, dépendront du niveau de développement des capacités des pays en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que de l'environnement politique et réglementaire qui soutient l'écosystème y relatif. Il importe donc que la Banque de technologies ne se limite pas, dans l'aide qu'elle apporte, à recenser et à déployer des technologies, mais qu'elle favorise aussi – en partenariat avec des partenaires nationaux et internationaux clés – la création d'un environnement propice au renforcement des aptitudes technologiques locales par l'apprentissage, l'absorption, la mise à l'échelle, et l'amélioration des capacités d'innovation, sans oublier l'utilisation efficace des technologies autochtones.

37. L'un des principaux mandats de la Banque de technologies est d'aider les pays les moins avancés à combler les écarts en matière de technologie et de connaissances en facilitant leur accès aux technologies appropriées et en renforçant leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, en leur donnant les moyens de repérer, d'absorber, de mettre au point, d'intégrer et de déployer plus largement des technologies et innovations.

38. En 2022, la Banque de technologies a commencé à piloter un nouveau modèle de conception de projets de transfert de technologies, comme suite aux recommandations issues de l'examen fonctionnel. Ce nouveau modèle utilise les besoins technologiques recensés dans les évaluations des besoins technologiques et tient compte des enjeux de développement mentionnés dans les stratégies nationales de développement. En 2023, la Banque de technologies a lancé plusieurs projets pilotes axés sur des pays dans les quatre domaines thématiques suivants : santé, formation et formation professionnelle, agriculture et systèmes alimentaires, et environnement et résilience aux changements climatiques. En 2024, elle s'emploiera à faire progresser l'exécution de ces projets pilotes et étudiera la reproduction de ces modèles dans d'autres pays parmi les moins avancés, une fois la validation de principe obtenue, à condition qu'un financement extrabudgétaire soit disponible. Les projets pilotes comprennent un projet de Technology Makers Lab (« laboratoire technologique ») au Niger, un projet de gestion après récolte déployé en Gambie et un projet de construction d'habitations en terre battue au Mozambique. En 2024, la Banque de technologies poursuivra aussi l'exécution du programme Hear, Listen and Speak (« entendre, écouter et parler ») pour tous les enfants bhoutanais et pourrait l'étendre au Malawi.

39. L'exécution du programme Hear, Listen and Speak au Bhoutan a débuté en 2021. Cette initiative vise à renforcer le parcours de soins auriculaires, du dépistage à la rééducation, et à lutter contre la perte auditive et les troubles de l'audition chez les enfants au Bhoutan. Elle a été lancée par la Banque de technologies en collaboration avec deux entités du secteur privé, Medtronic Labs et MED-EL, cette dernière faisant l'objet d'un partenariat public-privé avec l'Agence autrichienne pour le développement. Le programme en est actuellement à la phase III : plus de 53 000 enfants ont été dépistés et plus de 1 000 ont été traités dans neuf districts. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont des éléments clés du programme ; à ce jour, 250 coordonnateurs de la santé scolaire ont été formés aux dépistages auditifs dans les écoles, et 20 audiologistes et oto-rhino-laryngologistes ont appris à utiliser des équipements audiologiques et des dispositifs de dépistage intégrant les dernières technologies, qui ont été fournis au Bhoutan dans le cadre du projet. Le programme a reçu un don de 400 appareils auditifs de la Fondation Hear the World, qui assurera également le renforcement des capacités des audiologistes et des techniciens locaux pour l'adaptation des appareils auditifs. Dans le cadre du programme, MED-EL, une entreprise multinationale de technologie médicale, proposera des séances de réadaptation aux familles et fournira du matériel d'audiologie et de diagnostic à deux hôpitaux régionaux. De plus, elle renforcera les capacités chirurgicales locales : des chirurgiens mentors organiseront des ateliers pratiques et aideront les participants locaux à se familiariser avec un large éventail de techniques chirurgicales permettant de pratiquer des opérations de base et de pointe de l'oreille. En 2024, la Banque de technologies et d'autres partenaires du programme mettront à disposition des ressources afin de renforcer le programme et de l'étendre, dans le but de le porter à l'échelle nationale et de dépister tous les enfants âgés de 0 à 14 ans dans le pays. Elle apportera aussi son soutien au laboratoire de prise d'empreinte de l'oreille créé en août 2022, afin d'en assurer le bon fonctionnement. En 2024, les partenaires du programme se prépareront aussi à la phase IV en axant leurs activités sur le plaidoyer et sur la durabilité du programme par l'inclusion du dépistage et du traitement dans le processus de planification nationale du Royaume du Bhoutan.

40. Trois leçons importantes ont été tirées de l'exécution du programme Hear, Listen and Speak au Bhoutan. Tout d'abord, il a été prouvé que pour obtenir des effets positifs au niveau national, ce n'est pas la taille du projet qui importe le plus mais le fait d'adopter une approche stratégique et ciblée de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Le programme pilote du Bhoutan a été sélectionné avec soin parce qu'il s'agissait d'une initiative susceptible d'ouvrir la voie à la création d'un service de soins de santé dont le pays manquait mais dont il avait grandement besoin, comme l'indiquait le taux élevé de renvoi de patients vers les services médicaux à l'issue du dépistage. Il est donc essentiel d'adopter une approche stratégique et sélective lors du recensement des technologies et de l'élaboration des projets. Ensuite, on a réaffirmé qu'il importait de lier le transfert de technologies au renforcement des capacités au niveau national. La formation de techniciens en oto-rhino-laryngologie et de coordonnateurs de la santé scolaire ainsi que la création de laboratoires de prise d'empreinte de l'oreille permettront de localiser les capacités de dépistage, de les rendre durables et de renforcer le parcours de soins auriculaires dans le pays. Enfin, l'expérience tirée du programme mené au Bhoutan a démontré que l'établissement de partenariats avec des acteurs clés (dont le secteur privé), qui possèdent l'expertise et les ressources dont les pays les moins avancés ont besoin, peut changer la donne. Dans ce cas, la Banque de technologies a joué un rôle de facilitation et de mobilisation des partenariats capables d'apporter un soutien, y compris en nature, qui peut faire une différence significative pour les pays les moins avancés.

41. Le projet Technology Makers Lab a été développé en partenariat avec l'Agence turque de coopération et de coordination, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc et le Ministère de l'industrie et des technologies de la Türkiye. Il a été piloté au Niger avec l'Agence nationale pour la société de l'information de la présidence du Niger. Le Technology Makers Lab vise à consolider les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes et à les préparer à la diffusion et à l'adoption des technologies de pointe. Le projet ciblera les élèves du secondaire, qui seront exposés aux technologies numériques et émergentes lors d'ateliers et de formations sur la robotique et le codage, la conception et la production, la science des matériaux, les nanotechnologies, la robotique de pointe, les technologies logicielles et la cybersécurité. Le projet pilote a été lancé avec succès en mai 2023 lors d'une formation des formateurs en Türkiye. En juillet 2023, avec le soutien du Gouvernement nigérien, la Banque africaine de développement a accepté d'accorder un financement de 5 190 000 dollars. Malheureusement, en raison du coup d'État au Niger, le versement des fonds a été suspendu jusqu'à ce que la situation politique se stabilise. La Banque de technologies reprendra l'exécution du projet dès que possible. En réponse à une demande reçue en 2023 du Gouvernement togolais, elle collabore activement avec le Gouvernement et les principaux partenaires pour mobiliser des ressources et préparer la mise en place d'un Technology Makers Lab au Togo en 2024. Elle prévoit aussi de reproduire ce laboratoire dans d'autres pays les moins avancés ayant fait part de leur intérêt, à savoir le Cambodge et le Sénégal, à condition de réussir à mobiliser des ressources. Les projets devraient être lancés en 2024. La Banque propose que la contribution annuelle de 200 000 dollars versée par le Gouvernement turc pour 2024 soit allouée comme financement de départ pour le lancement du Technology Makers Lab dans deux pays supplémentaires, l'un en Afrique et l'autre en Asie.

42. Par ailleurs, la Banque de technologies a lancé un projet pilote en Gambie, l'un des pays où elle a procédé à une évaluation des besoins technologiques. Le projet de gestion des pertes après récolte sera exécuté en collaboration avec le Ministère de l'éducation supérieure, de la recherche, de la science et de la technologie de la Gambie. L'objectif principal du projet est de transférer les technologies et le savoir-faire technique qui permettront de réduire ou de prévenir les pertes après récolte de noix de cajou, qui sont un produit d'exportation important en Gambie. Les résultats de l'évaluation des besoins techniques montrent qu'en moyenne, 30 à 40 % de la récolte de noix de cajou du pays sont perdus chaque année. La cause principale de ces pertes est le manque de technologies appropriées et de savoir-faire technique pour le séchage, la conservation et la transformation des noix de cajou. L'ampleur de la perte est considérable pour un petit pays qui dépend des noix de cajou pour ses revenus et ses recettes en devises. Les technologies et le savoir-faire technique transférés dans le cadre du projet devraient contribuer à réduire les pertes après récolte et aider les entreprises locales à transformer les noix de cajou et à y ajouter de la valeur avant de les exporter. Actuellement dans sa phase initiale, le projet est déployé en collaboration avec le Centre de recherche de Marmara du Conseil de la recherche scientifique et technique turc, qui fournira un soutien technique en nature tandis que la Banque de technologies mobilisera des ressources et coordonnera l'exécution du projet. Pour donner le coup d'envoi au projet, elle lui a alloué un financement de démarrage de 100 000 dollars, tirés de la contribution de 200 000 dollars du Gouvernement turc pour 2023. En 2024, elle poursuivra l'exécution du projet en intensifiant la mobilisation de ressources et en collaborant étroitement avec le Centre de recherche de Marmara et les institutions spécialisées d'autres pays susceptibles d'apporter à la Gambie les technologies utiles et appropriées.

43. Un projet pilote de construction d'habitations en terre battue a été développé en partenariat avec les Universités de Sakarya et de Düzce en Türkiye, avec le soutien

financier et l'assistance technique du Conseil de la recherche scientifique et technique turc et de l'Agence turque de coopération et de coordination. L'objectif principal du projet est de tirer parti du transfert de technologies pour améliorer l'accès à des logements durables, abordables et résilients au Mozambique. En 2024, un prototype d'habitation de ce type sera développé à l'aide de matériaux de construction en terre disponibles localement et stabilisés dans la région du Mozambique sélectionnée pour le projet pilote. La Banque de technologies remercie les deux universités d'avoir accepté de partager les technologies qu'elles ont mises au point pour la construction de logements peu coûteux et résistants en Türkiye. Ces dernières années, le Mozambique a été frappé par des ouragans et des inondations ; la recherche de solutions permettant de construire des habitations solides et résistantes est donc devenue une priorité nationale. Pour donner le coup d'envoi au projet, la Banque lui a alloué un financement de démarrage de 100 000 dollars, tirés de la contribution de 200 000 dollars du Gouvernement turc pour 2023. Dans un premier temps, des ingénieurs de la construction du Mozambique seront formés dans les universités, tandis que des recherches sont menées sur la qualité du sol et des autres matériaux disponibles dans le pays. Après la saison des pluies, des ingénieurs des deux universités dispenseront de nouvelles formations au Mozambique tout en travaillant avec les ingénieurs mozambicains formés à la construction de prototypes. Les connaissances et les techniques seront ainsi transférées, ce qui contribuera à élargir les capacités locales de construction d'habitations résilientes et bon marché. Les principaux bénéficiaires du projet sont le secteur public (le Ministère du logement principalement), le secteur privé (et en particulier les entreprises du secteur de la construction), les chercheurs et les populations locales dans leur ensemble. En 2024, la Banque de technologies intensifiera ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution complète du projet et à l'avancement de la construction d'habitations en terre battue au Mozambique.

44. En 2023, la Banque de technologies et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ont élaboré un projet visant à soutenir les scientifiques de quatre des pays les moins avancés, en les dotant des connaissances nécessaires pour isoler, classer et utiliser des bactéries favorisant la croissance des plantes dans la culture du sorgho. L'objectif est d'aider les agriculteurs locaux à utiliser efficacement des probiotiques pour améliorer le rendement de la production de sorgho. Le projet soutiendra le développement de liens avec le secteur industriel et la production locale de biofertilisants à faible coût, le transfert de technologies utiles et l'apport d'un appui scientifique aux fins de l'augmentation de la production. En 2024, la Banque de technologies et le Centre s'emploieront conjointement à cerner les possibilités de mobilisation de ressources pour l'exécution du projet.

45. En raison de leur indépendance et leurs compétences propres, les académies des sciences se trouvent dans une position idéale pour conseiller les gouvernements en s'appuyant sur des données factuelles afin de les aider à élaborer des politiques publiques visant à surmonter les difficultés scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. À ce jour, la Banque de technologies a facilité la création d'académies des sciences dans quatre pays et soutenu huit pays dans les efforts qu'ils ont déployés pour créer et enregistrer légalement leurs académies. En 2024, elle continuera à soutenir les académies des sciences nouvellement créées en organisant des réunions trimestrielles en ligne afin de mettre à disposition un réseau de dialogue entre les académies et de les aider à consolider les activités qu'elles mènent dans leurs pays respectifs.

46. Depuis 2020, la Banque de technologies a collaboré avec la World Eco-Design Conference et l'École internationale de design de l'Université de Zhejiang, à Ningbo (Chine) pour aider les étudiants des pays les moins avancés à accéder à des possibilités de renforcer leurs capacités de design industriel. En 2023, 33 étudiants

originaires de neuf des pays les moins avancés ont reçu des bourses complètes et rejoint le programme international de formation au design de l'Université de Zhejiang pour y entreprendre des études au niveau master. La valeur totale de ces bourses représente environ 250 000 dollars par an. En 2024, la Banque poursuivra sa collaboration avec la World Eco-Design Conference pour offrir aux étudiants des pays les moins avancés des possibilités de renforcement des capacités. Elle continuera aussi de plaider en faveur d'un soutien accru au renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés en trouvant d'autres institutions et organisations internationales disposées à financer des possibilités d'apprentissage destinées aux étudiants des pays les moins avancés via des programmes tels que des bourses d'études.

47. En 2023, la Banque de technologies et le Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement du Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé le programme Frontier Tech Leaders afin de réduire la fracture numérique et de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en renforçant les capacités technologiques et entrepreneuriales locales dans les pays les moins avancés. Dans un premier temps, le programme ciblera les jeunes des pays les moins avancés qui étudient en Türkiye, l'objectif étant de les aider à acquérir des compétences dans l'utilisation des technologies les plus récentes. Le programme sera ensuite étendu aux jeunes des pays les moins avancés, afin de les aider à devenir des leaders en matière de technologie et à faire connaître la technologie autour d'eux. En 2024, la Banque de technologies et le Centre international d'Istanbul élargiront le programme en nouant de nouveaux partenariats avec le secteur privé, des organisations internationales, des fondations et le monde universitaire.

#### **D. Création de partenariats et mobilisation de ressources**

48. Comme indiqué précédemment, le consensus atteint par les États Membres dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a permis de consolider le mandat de la Banque de technologies en réaffirmant que celle-ci « servira d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie ». La concrétisation de ce mandat ambitieux nécessitera des ressources adéquates et une coopération à long terme avec un large éventail de partenaires. La création de partenariats et la mobilisation de ressources sont donc des éléments essentiels de la durabilité des opérations et des programmes de la Banque de technologies.

49. En 2023, la Banque a intensifié les efforts déployés pour consolider les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Elle a participé à des forums intergouvernementaux tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, et a dialogué activement avec les États Membres, y compris les partenaires de développement, lors de ces événements.

50. La Banque de technologies continuera à coordonner ses travaux sur la science, la technologie et l'innovation avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire du Mécanisme de facilitation des technologies, en particulier l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et le

forum sur la science, la technologie et l'innovation. Celui-ci facilite les échanges et la mise en réseau entre les parties prenantes concernées et les partenariats multipartites, l'objectif étant de recenser et de passer en revue les besoins et les lacunes en matière de technologie et de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre de son mandat, le Mécanisme de facilitation des technologies élabore un résumé du forum sur la science, la technologie et l'innovation, et contribue ainsi à l'examen des objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable et à la fonction d'interface entre les sciences et les politiques qui a été confiée au forum politique au titre de son mandat. La Banque de technologies continuera à utiliser ces plateformes pour faire connaître les besoins et difficultés propres aux pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, et pour créer des synergies et des partenariats utiles. Par l'intermédiaire de l'axe de travail n° 6 de l'équipe spéciale interinstitutions, elle encouragera des possibilités supplémentaires de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour les décideurs politiques des pays les moins avancés.

51. Compte tenu de son expérience récente, en 2024, la Banque de technologies collaborera étroitement avec les comités préparatoires exécutifs du Sommet du partenariat Türkiye-Afrique, organisé conjointement par l'Union africaine et la Türkiye. De plus, elle participera au Forum d'Antalya sur la diplomatie et organisera une manifestation parallèle portant sur les pays les moins avancés. Par ailleurs, elle prendra une part active dans le Teknofest 2024 en Türkiye, afin de recenser les innovations utiles pour les pays les moins avancés et de rechercher des débouchés intéressants pour les jeunes de ces pays.

52. Comme indiqué dans sa Charte, le budget de la Banque de technologies repose uniquement sur des contributions volontaires. On trouve dans le Programme d'action de Doha un témoignage de soutien clair à la Banque ainsi qu'une attente relative à la reconstitution de ses ressources, les États Membres, les organisations et fondations internationales et le secteur privé y étant invités « à fournir des ressources financières et en nature de manière volontaire à la Banque pour renforcer ses moyens et son efficacité ».

53. En 2023, la Banque de technologies a intensifié ses activités de mobilisation des ressources, notamment en investissant des ressources limitées spécialement destinées à compléter les capacités internes par l'expertise externe nécessaire à la mobilisation de fonds aux fins de l'exécution du programme. Elle poursuivra ces efforts en 2024 dans le but de mobiliser des fonds pour l'exécution complète de projets extrabudgétaires et pour la reproduction d'initiatives pilotes réussies dans d'autres pays les moins avancés.

54. Le plaidoyer et la communication stratégique joueront un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources. À la suite de la réduction de son personnel demandée par le Conseil, la Banque de technologies ne dispose plus d'une capacité interne travaillant exclusivement sur l'information du public. Toutefois, elle tire parti de ses capacités internes existantes pour accroître la visibilité des initiatives qu'elle mène actuellement grâce à son site Web et à ses canaux de médias sociaux. Les efforts menés à cette fin comprennent la création d'un plan de communication pour les événements auxquels elle participe, la rédaction de communiqués de presse sur les activités de projet et des mises à jour régulières du site Web et des médias sociaux.